

**Délibération 2024-016**

**SEANCE DU 05 MARS 2024**

Date de la convocation : jeudi 28 février 2024

Nombre de conseillers en exercice : 19  
Nombre de conseillers présents : 16  
Nombre de conseillers votants : 18

L'an deux mil vingt-quatre, le mardi cinq mars, à dix-neuf heures trente minutes, s'est réuni en séance publique et ordinaire, au lieu habituel de ses séances, le Conseil Municipal de Saint-Sauveur-le-Vicomte, sous la présidence de Monsieur Eric BRIENS, Maire.

**Présents :** Mesdames et Messieurs BRIENS Eric, LACOLLEY Daniel, LEVOYER Thérèse, HAVARD Georges, HAIRON Josiane, RIES Stéphanie, GALLUET Bruno, LEJOLLY Annie, MAUGER Sylvie, SOURD Annie, BURNEL Sébastien, OHEIX Yoann, LELANDAIS Guillaume, VASSELIN Denise, BEHELLE Anthony, MAUROUARD Arnaud.

**Pouvoirs :** ROUXEL Dominique (pouvoir à BRIENS Eric), LELUBEZ Marlène (pouvoir à LEJOLLY Annie),

**Excusée :** TRAVERT Dominique.

**Secrétaire de séance :** LELANDAIS Guillaume

**Objet : ADHESION PASS CULTURE MUSEE BARBEY D'AUREVILLY**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Ries, Maire-Adjointe en charge des activités culturelle. Madame Ries fait savoir que le Pass Culture du Conseil Départemental accompagne les jeunes de moins de 18 ans au quotidien en leur offrant un plus grand accès à la culture à travers une part collective et une part individuelle, à partir de 15 ans. Destinée à renforcer leurs pratiques culturelles en autonomie, l'offre individuelle vient les encourager dans leurs choix personnels tandis que l'offre collective, destinée aux élèves de la quatrième à la terminale, leur permet de vivre des expériences en groupe avec les partenaires culturels dans le cadre de sorties et de rencontres collectives.

Il propose d'ajouter ce mode de paiement à la régie du musée afin de permettre d'appliquer ce Pass lors des visites du musée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'adhérer au dispositif Pass Culture,
- Décide l'ajout du Pass Culture à la décision du 29 mars 1986 instituant la régie du musée,
- Autorise le Maire ou son représentant à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Eric BRIENS

